# Les Elections sénatoriales
## du dimanche 6 janvier 1924

### DANS LE NORD

### *Les commentaires de la presse régionale*

De l'*Echo du Nord* (M. Emile Ferré) :

« La préface du Bloc des Gauches »

M. Plichon, que les dirigeants de la Fédération Républicaine avaient rayé de leur liste sans que rien de sa part eût donné prétexte à un tel ostracisme, — et qui se présentait seul, — n'a pas vu son mandat renouvelé, bien qu'au premier tour il eût notablement devancé le moins favorisé des candidats fédérés.

...Non seulement certaines personnalités influentes du monde parlementaire, qui avaient admis naguère sa candidature, ont mené contre lui, à travers le département, une ardente campagne, mais encore les socialistes qui poursuivent très habilement chez nous la constitution d'un bloc des gauches en devaient esquisser la préface en faisant campagne et en votant, au troisième tour, contre M. Plichon. Ainsi pensent-ils avoir engagé l'avenir et posé des jalons pour des coalitions futures. C'est ce qu'un de nos confrères parisiens appelle « des combinaisons d'essai ».

Nous doutons d'ailleurs du succès de leur opération, parce que le bloc des gauches, c'est la mainmise du parti révolutionnaire sur la politique française et que rien n'est plus en contradiction avec les intérêts généraux du pays comme avec les intérêts particuliers du Nord industriel, agricole et ouvrier.

Ceux de la Fédération qui, pour des fins personnelles, croiraient devoir accepter ces avances, — que des conversations avaient de longue date préparées, — verraient finalement se dresser contre eux une autre coalition, celle des hommes d'ordre de tous les partis qui se réclament de la République, modérés et avancés, et qui ne redoutent rien tant que les extrêmes, parce que les extrêmes, c'est fatalement la réaction.

La Fédération, dans son ensemble, l'a si bien senti, poursuit notre confrère, que ses chefs les plus autorisés ont fait les déclarations nettement antisocialistes. Ces déclarations se sont résumées dans un hommage à M. Poincaré, qui a déterminé les votes favorables de beaucoup d'électeurs sénatoriaux.

Ce serait donner un démenti formel à ces déclarations et heurter de front l'opinion moyenne du département du Nord que d'essayer de faire ici le bloc des gauches par des moyens plus ou moins obliques, en dissimulant, au besoin, l'étiquette qui le dénoncerait aux moins avertis.

« Le Bloc des Gauches est fait »

Sous ce titre, M. Henri Langlais écrit dans *La Dépêche* :

...Par leur merveilleuse discipline, nos amis, obéissant au conseil que leur donnait le Comité de l'Entente Républicaine, ont obtenu ce résultat, que les calculateurs électoraux jugeaient matériellement impossible, de provoquer un ballottage général avec un seul candidat. Dressée dans son bon droit, faisant appel au bon sens et au bon cœur des délégués, l'unique personnalité de M. Plichon a barré la route aux huit de l'équipe première, dont M. Dron avait, à Valenciennes, chanté la gloire et les qualités sportives.

M. Langlais *constate* que, seul, M. Pasqual obtient la majorité absolue, alors que les autres élus de son parti dans le Nord n'arrivent pas « aux 1252 suffrages qui leur auraient permis de se flatter d'être les représentants autorisés de notre département. »

C'est cette belle politique que la Fédération a voulue, imposée et réalisée: elle a fait le Bloc des gauches, et le concours qu'elle a obtenu des socialistes est la réponse à l'appui qu'elle leur a prêté dans la récente élection cantonale de Lannoy.

Pour bien ponctuer le rythme de cette musique et en expliquer le sens aux populations, on pouvait voir des députés de la Fédération... se réjouissant de cette rencontre avec les socialistes, pendant que ces derniers expliquaient l'opération en chantant l' « Internationale » et en saluant les chiffres de M. Pasqual des cris de : « A bas Poincaré! »

L'article de *La Dépêche* s'achève par une prévision optimiste :

L'élection d'hier, en reformant l'armée des hommes d'ordre, dont les rangs se grossiront de nombreuses recrues, a ouvert les yeux à bien des hommes qui s'obstinaient à ne pas voir le danger, et qui maintenant, ont vu et comprennent.

Du *Télégramme* (M. Martin-Mamy), sous le même titre :

...Les dirigeants de la Fédération Républicaine ont cru devoir opter pour la deuxième combinaison et couper définitivement les ponts avec les éléments d'ordre. Tant il est vrai qu'une faute politique en appelle une autre et que lorsqu'on s'est engagé dans la voie mauvaise, il faut aller jusqu'au bout.

Une déclaration signée de MM. Loucheur, Daniel Vincent, Maurice, l'abbé Lemire, René Lefebvre et Delesalle venait bientôt annoncer la résolution prise de persister au troisième tour. Le Bloc des Gauches était fait.

...Le devoir est clair. Il nous est dicté par les résultats d'hier. Il consiste à faire l'union demain, sur le terrain de l'intérêt national, de tous les hommes de bonne volonté et de volonté, décidés à lutter en commun, avec la plus grande énergie, contre le Bloc d'extrême-gauche, pour les intérêts français.

De la *Croix du Nord* (D. R.) :

« La vitalité de l'Entente républicaine »

...Le groupe Delory est donc représenté par M. Pasqual, d'abord mis en pitoyable infériorité au premier tour.

Seule l'Entente Républicaine n'aura plus de représentant au Sénat. Radicaux et socialistes ont uni leurs efforts pour réaliser cette brimade et commettre cette injustice.

...Quelle est la morale à tirer de cette situation?

La vitalité de l'Entente Républicaine a été affirmée : Elle a incontestablement défendu le drapeau auquel tient encore une imposante partie du peuple français : celui de l'Union sacrée. A ce seul point de vue, la journée du 6 janvier n'est pas mauvaise.

Aux futures consultations législatives et municipales, les électeurs le montreront certainement : ils ne confieront plus, en particulier sur le terrain municipal, la garde de leurs intérêts à des membres de cette Fédération aujourd'hui traître à ses promesses d'union et de vigilance contre le flux de la marée bolcheviste et contre le retour du combisme odieux.

« Le salut est à gauche »

Du *Réveil du Nord* (M. Eug. Guillaume) :

Un bulletin de victoire n'est jamais long. Plichon est battu, à plates coutures, au troisième round des élections sénatoriales du Nord.

Le vieux camarade Pasqual lui a enlevé son siège avec 1.303 voix d'une écrasante majorité, due au concours des socialistes, qui ont affirmé sur son nom leur dégoût pour la réaction et ses honteuses manœuvres.

...C'est à gauche qu'est le salut de notre région, dans la démocratie. J'espère que le gouvernement de M. Poincaré et ses représentants comprendront la portée du scrutin d'hier. Ils ne sont plus les maîtres, ni eux, ni leurs politiciens réactionnaires...

C'est le titre du *Progrès* (M. Pelleau) :

« La victoire républicaine »

La droite a usé de tous les moyens pour abattre Léon Pasqual et s'est exclue, en ce faisant, de la grande famille des républicains du Nord.

Dès le second tour, les délégués sénatoriaux se ressaisissaient et Léon Pasqual ne tardait pas à regagner une partie du terrain perdu. M. Plichon cependant perdait des voix. Il en perdait une telle quantité que l'élection de M. Pasqual était assurée au troisième tour, sans apport étranger.

Cette certitude d'une victoire républicaine ne devait pas empêcher tous les hommes de gauche sans exception d'accomplir ce qu'ils considéraient comme un devoir et d'apporter spontanément et librement leurs voix à Léon Pasqual.

Mais s'il est vrai que l'importance de la victoire se mesure à la sévérité de la bataille, nous avons le droit de tirer quelque fierté d'un succès conquis de haute lutte, d'un résultat obtenu sans compromission.

### LES REMERCIEMENTS DES SENATEURS ELUS

Les sénateurs élus dimanche adressent aux électeurs la lettre de remerciements que voici :

Nous remercions cordialement les électeurs républicains qui, fidèles à la décision du Congrès du 19 décembre, ont donné leur sympathie et leur confiance à notre liste entière.

La victoire que nous avons remportée marque la force et la discipline du grand parti républicain.

Vive le Nord! Vive la République!

Paul Bersez, Charles Debierre, Gustave Dron, Paul Hayez, Auguste Potié, Emile Davaine, Albert Mahieu, Léon Pasqual.

### *La presse parisienne constate le triomphe de la politique de M. Poincaré*

Paris, 7 janvier. — Les journaux constatent que les élections d'hier n'ont pas pour ainsi dire modifié la physionomie politique du Sénat et soulignent le fait que les élus — sauf deux socialistes unifiés — sont tous partisans de la politique extérieure du gouvernement.

— Les délégués sénatoriaux, dit le **Journal**, ont tenu à affirmer avant tout leur volonté de voir poursuivre énergiquement la défense des droits de la France.

La réélection triomphale de M. Poincaré et le fait que la presque unanimité des élus se réclamaient de sa politique, apporteront au chef du Gouvernement une autorité nouvelle dans la lutte qu'il soutient pour cette défense.

Le *Petit Journal*, le *Petit Parisien*, le *Figaro*, expriment la même idée.

« Le Bloc des Gauches est quinaud »

Le Bloc des gauches escomptait une poussée en sa faveur, dit l'**Echo de Paris**. C'est le contraire qui s'est produit. Le Bloc des gauches est quinaud.

La *République Française* exprime l'avis que le Bloc des Gauches aura de la peine à cacher sa déconvenue.

Les hommes du centre ont conservé leur position. On peut même noter que les républicains n'ont pu mordre sur la droite, qui conserve ses sièges dans la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, malgré la modération et la valeur des républicains qui leur étaient opposés.

Politique étrangère et politique intérieure

— Le Sénat sera demain comme hier, dit le **Radical**, un Sénat poincariste en ce qui touche la politique étrangère.

Mais sera-t-il prêt à soutenir la politique intérieure que comporte et qu'exige cette politique étrangère? Nous le souhaitons ardemment et c'est ce qu'il faudra préciser le plus tôt possible.

— Plusieurs candidats de droite ont des réélections méritoires, dit l'**Action Française**, si l'on songe aux longues, lentes et puissantes pressions administratives qui s'exercent de haut en bas sur ces éléments municipaux ou cantonaux! La constance de certains districts de l'Ouest et du Centre tient du miracle. Elle signifie un état d'esprit héroïque et donne une très haute idée de l'énergie de certains électeurs. La Loire-Inférieure est citée pour l'un des départements qui ont donné le plus de jeune et beau sang français à l'hécatomb d 1914-1918. La liste de deuil y passe tout entière.

« La fin du Bloc National »

— Pour la **Lanterne**, le Bloc national n'existe plus.

Le regroupement des partis s'est effectué clairement.

Dans le Nord, le parti catholique éprouve une défaite sensible, écrit l'*Ere Nouvelle*; mais comme l'organe du Bloc des Gauches n'a pas accordé son violon avec celui de sa commère *La Lanterne*, l'*Ere Nouvelle* constate les succès du Bloc National :

Malheureusement, dans l'Eure, en Haute-Garonne, en Seine-et-Oise, les divisions républicaines ont assuré encore le succès du Bloc national.

LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 7 janvier. — Le « Morning Post », parlant des élections sénatoriales françaises, écrit que tout indique que les Français sont partisans de la politique extérieure de M. Poincaré et que les allégations de M. Lloyd George, basées comme d'habitude sur de fausses données et prétendant que la France est fatiguée de son président du Conseil, sont injustifiées.

### SENATEURS SORTANTS REELUS

MM. Poinacré, Ratier, Leglos, Cosnier, René Besnard, Chautemps, Foucher, Milliès-Lacroix, Daraignes, Cadilhon, Gauvin, Pichery, Berger, Rabier, Roy, Donon, de Monzie, Loubet, Fontanille, de Las Cases, Daudé, Jules Delahaye, Dominique Delahaye, de Rougé, de Blois, Léon Bourgeois, Henri Merlin, Monfeuillart, Humblot, Louis Michel, Lebrun, Michaut, Brard, Ernest Noël, Roland, Delpierre, Victor Bérard, Pelisse, Roustan, Jénouvrier, Lemarié, Brager de la Ville-Moysan, Granier, Porteu, Léon Perrier, Vallier, Rajon, de Landemont, de Montaigu, Saint-Maur, Babin-Chevaye, de Dion, général Hirschauer, Bompard, colonel Sthul, de Margerie, de Bertier, Philip, comte d'Elva, Gustave Denis, Damecour, Dudouyt, Gaudin de Villaine, Riotteau, Pol-Chevallier, Chaumet, Cuttoli, Chastenet, Enjolras, Marraud, Brocard, Louis Soulié, Jean Morel, Fernand Merlin, Drivet, Brard, arrère, Laboulbène, Blaignan, Duchein, Bersez, Debierre, Dron, Hayez, Potié, Guillois, Provost-Dumarchais.

### SENATEURS SORTANTS NON REELUS

Rivet, Masclanis, Jouis, Lafferre, Nouleus, Honoré Leygue, de Lamarzelle, Guilloteaux, Fouhry, Courrèjolongue, Maurin, Louis David, Plichon, Alfred Massé, Chomet.

### NOUVEAUX ELUS

Brenier (Isère): Courtier, Cassez (Haute-Marne); Rio (Morbihan); Ajam (Sarthe); Gardey, Tourman (Gers); Jamin (Mayenne); lieutenant-colonel Josse (Eure); Lisbonne (Drôme); Calmel (Gironde); Feuga (Haute-Garonne); Reboul (Hérault); Charles Dumont (Jura); Martin-Binachon (Haute-Loire); Cornudet (S.-et-Oise); Lecourtier (Meuse); Lamy (Morbihan); Pasqual, Mahieu, Davaine (Nord); Fernand Faure (Gironde); Néron (Haute-Loire); Théret (Pas-de-Calais); Magnien et Gay (Nièvre); Savignol et Saint-Martin (Haute-Garonne).

### DEPUTES ELUS

MM. Charles Dumont, Néron, Courtier, Lecourtier, Rio, Lamy, Pasqual, Josse, Ajam, Cornudet.

### DEPUTES BATTUS

MM. Paisant, Desgroux, Guernier, Jeantet, Viala, Pierre Dupuy, Revault, Ghensi, Cachin, Gilbert-Laurent, Cels, Locquin, Antier, Basly, Delory, Goniaux, Lebas, Renard.

### L'ELECTION SENATORIALE DE LA MARTINIQUE

Une dépêche de Fort-de-France annonce que M. Fernand Clerc, député socialiste, a été élu sénateur de la Martinique, par 136 voix contre 135, à M. Lemery, sénateur sortant.

### LES STATISTIQUES

Les sénateurs réélus ou élus se répartissent ainsi qu'il suit au point de vue politique :

| | |
|---|---|
| Socialistes (S.F.I.O.) | 2 |
| Républicains socialistes | |
| radicaux et radic.-social. | 54 |
| Républicains de gauche | 32 |
| Républicains | 16 |
| Droite | 11 |
| | 115 |

La gauche démocratique ne gagne ni ne perd aucun siège.

L'union républicaine perd deux sièges.

La gauche républicaine gagne un siège.

La droite perd un siège.

Les socialistes (F.S.I.O.) gagnent deux sièges.

# LES DÉPORTÉS BELGES CONTRE LEURS BOURREAUX

## Le procès devant le tribunal mixte germano-belge à Paris

Paris, 7 janvier. — Le procès des déportés belges, qui a commencé lundi devant le tribunal mixte germano-belge, est au premier plan de l'actualité. Une question de droit international du plus haut intérêt, ce cas si tragique du martyre de tout un peuple, constitue un précédent dans les annales judiciaires.

La cause des déportés belges s'est plaidée dans la magnifique salle à manger de l'hôtel de l'ancien ambassadeur d'Autriche-Hongrie, une salle haute, qui prend jour sur le parc par six grandes fenêtres. Au fond de la salle, sur une estrade surélevée, une table en fer à cheval pour le président, les juges du tribunal et les délégués officiels des gouvernements belge et allemand.

Le fond de la salle est occupé par des banquettes en bois doré pour les quelques auditeurs qui sont venus assister aux débats.

Parmi ces délégués, on remarque les représentants de la Fédération nationale des déportés belges, ayant à sa tête son secrétaire général, M. Lévêque.

L'AUDIENCE

L'audience est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. Paul Moriand, professeur à la Faculté de droit de Genève; à ses côtés prennent place le baron Albert Rolin, ancien secrétaire général à l'Institut de droit international, professeur honoraire à la Faculté de Gand, avocat au barreau de cette ville, arbitre belge, M. Hoele, conseiller à la Cour de Francfort, arbitre allemand.

Le tribunal est complété par M. Vardini, avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles, agent général du gouvernement belge, assisté de M. Sevaert, avocat général à Bruxelles; M. Lenhard, conseiller de justice, agent général du gouvernement allemand.

Deux secrétaires sont en outre attachés au tribunal : ce sont Me Jean Stevens, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, et un allemand, Me Uppenkamp.

L'EXPOSÉ DES FAITS

Après une courte discussion de procédure, la parole est donnée à M. Jacques Pirenne, avocat demandeur, pour étudier l'ensemble des cas typiques qui ont été choisis pour servir de base au procès.

On sait que l'ensemble du dossier à examiner est de 80.000 pièces.

Me Pirenne rappelle comment la Fédération des déportés belges a décidé de soumettre les cas de dix de ses membres à l'approbation du tribunal. « Nous ne cherchons pas à faire un procès politique, a dit notamment l'avocat demandeur, ni réveiller des sentiments de colère ou de haine dans le cœur des hommes qui ont souffert; en introduisant cette affaire, nous demandons un jugement de principe. Les déportés se considèrent non seulement comme solidaires entre eux, mais solidaires de tous les travailleurs.

» Nous attendons, avec confiance, la décision du tribunal mixte, qui représente l'opinion juridique de l'Europe. »

Abordant le fond de sa plaidoirie, l'éminent avocat fait ensuite un tableau saisissant de ce que fut la vie des déportés belges en Allemagne. Cette partie des débats est écoutée dans un profond silence, dans le recueillement où il est facile de reconnaître une grande émotion. Qu'est-ce en somme que la politique des déportations élaborée par les Allemands, sinon un complet mépris des lois internationales. Me Pirenne développe cette thèse avec éloquence. Un premier congrès de professeurs allemands, tenu à Bruxelles, en 1913, examina la question; ils s'efforcèrent de montrer que la pratique de la guerre nécessitait les déportations.

Un second congrès a eu lieu l'année suivante. Cette fois, les congressistes se donnèrent pour tâche de légitimer les déportations. La politique économique allemande va être liée à la politique de la main-d'œuvre, d'où vont découler les déportations en masse.

L'avocat cite alors des ordonnances et arrêtés qui furent promulgués par les autorités allemandes. Le principe de la déportation fut admis par ces autorités. Si les ouvriers des pays occupés se refusent à travailler pour l'Allemagne, on va les réduire à la famine; on va les priver de secours et de travail. Ils sont à la merci du gouvernement allemand.

Bien mieux, on défend, sous les peines les plus sévères, de leur venir en aide: si l'ouvrier refuse de travailler, il sera envoyé en Allemagne; mais là, on s'efforcera de lui faire signer un contrat comme ouvrier volontaire.

Telles sont les grandes directives suivies par les Allemands pendant l'occupation. Me Pirenne les commente et les illustre par d'innombrables exemples tirés de la correspondance des déportés eux-mêmes. La plaidoirie se poursuivra tout cet après-midi.

L'audience de mardi sera consacrée à l'audition de la thèse allemande.

## La ratification du traité de Lausanne par la Chambre

Paris, 7 janvier. — On croit savoir que le gouvernement français désire faire ratifier, sans délai, par le Parlement, le traité conclu à Lausanne avec la Turquie.

A la demande de M. Poincaré, la commission des affaires extérieures de la Chambre se réunira dès le lendemain de la rentrée, le mercredi 9 janvier, pour désigner le rapporteur du projet de loi.

### COMME AU CINEMA

## L'arrestation de l'avocat-conseil dans un fauteuil

Paris, 7 janvier. Le Parquet de la Seine était saisi depuis plusieurs jours de nombreuses plaintes contre un avocat-conseil, M. Jean Coulon, né le 16 avril 1876, à Vertrom (Hautes-Pyrénées) qui tenait un cabinet d'affaires, 80, rue de Rivoli. Coulon s'occupait également d'affaires matrimoniales.

Il y a quelques jours, Coulon avait réussi à escroquer une somme de 29.000 fr. à un industriel de Saint-Brieuc en lui vendant un film soi-disant à succès.

Comme il était assez difficile de se saisir de l'avocat dans ses bureaux composés de plusieurs pièces à double issue, les inspecteurs de la police judiciaire qui surveillaient depuis deux jours les allées et venues de l'avocat, profitèrent, ce matin, de l'arrivée d'un fauteuil tournant pour se saisir de M. Coulon. Les inspecteurs s'adressant aux livreurs leur dirent: « C'est pour M. Coulon ce fauteuil? Nous attendions ce meuble. Laissez-nous-le, nous allons le monter au patron. » Ils montèrent donc le fauteuil et pénétrèrent ainsi sans difficultés dans le bureau de l'avocat. Et quand ce dernier fut assis dans le fauteuil, les inspecteurs se saisirent de sa personne et le conduisirent chez M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire.

M. Coulon est déjà titulaire de sept condamnations pour différents délits. Il a été mis à la disposition de M. Magnien, juge d'instruction.

## MAXIMILIEN HARDEN COMPARE GUILLAUME II A NÉRON

Dusseldorf, 7 janvier. — Maximilien Harden a publié dans un journal hollandais un article reproduit dans le « General Anzeiger », de Dortmund, dans lequel il compare l'ex-kaiser à Néron.

L'incendie de Rome n'est rien, est-il dit, en comparaison de l'incendie mondial allumé par Guillaume II, et il reste au moins à Néron cette supériorité d'avoir mis fin à une existence indigne.

Harden raconte les innombrables plaisanteries auxquelles le kaiser se complaisait avec son entourage. De hauts personnages de la cour, grands-ducs, princes, étaient chatouillés, pincés, frappés. Une duchesse ayant avalé de travers à la table royale, le kaiser lui frappa si violemment dans le dos qu'elle dut se retirer.

Le ministre de la guerre et le chef du cabinet militaire étaient traités devant une nombreuse assistance de « vieux ânes », d'« idiots », le prince Bulow, d'« hypocrite de plus infâme qui ait existé depuis César Borgia ».

L'ex-kaiser était sujet à de nombreuses lubies subites. Un jour il conçoit le plan de partir immédiatement incognito pour la Russie afin d'y inspecter à l'improviste le régiment dont il avait été nommé colonel honoraire: il devient si encombrant pour son régiment anglais que le roi d'Angleterre se voit dans l'obligation d'embarquer celui-ci pour les Indes.

Il se fait baiser la main jusqu'à trois fois par jour par toute sa cour, par de vieux généraux et de jeunes lieutenants. Il oblige le chef de son cabinet militaire, le comte Hulsen-Haeseler, à danser en maillot et tutu le rôle de « prima ballerina » dans un ballet donné au château du prince Furstenberg, à Donaueschingen: le vieux général prussien, frappé de congestion cérébrale, mourut de honte dès la première danse, pendant que Guillaume déclarait s'amuser souverainement.

Quant au peuple allemand, il le traite de « bandes de voyous, de chiens », « qui devront payer jusqu'à ce qu'ils en crèvent ».

Harden conclut en disant que la responsabilité de la guerre incombe entièrement à Guillaume II et que le malheur du peuple allemand est de ne pas avoir voulu le reconnaître.

## Un cabaretier assomme sa femme à coups de hache, à Dunkerque

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures, M. Prosper Van Royen, 43 ans, cabaretier, 6, rue du Président Poincaré, à Dunkerque, se présentait au poste de police où il déclarait avoir, il y a quelques instants, frappé sa femme à coups de hache.

Le commissaire se transporta aussitôt au domicile du cabaretier où il trouva baignant dans son sang la femme Van Royen, née Herminie Baelen, 30 ans. La malheureuse qui portait de larges et profondes blessures à la tête, fut transportée d'urgence à l'hôpital.

Les époux Van Royen, qui s'étaient mariés en 1907 à Menin, où ils exploitèrent pendant quelque temps un cinéma, vinrent par la suite s'installer à Dunkerque où habitait déjà la mère de la femme.

Le ménage était désuni depuis longtemps et Van Royen avait déjà été condamné pour avoir blessé sa femme à coups de revolver. C'est à la suite d'une altercation particulièrement violente que se déroula le drame rapide.

Van Royen prétend que sa femme l'avait menacé.

On ne peut encore se prononcer sur la gravité des blessures de la victime. Prosper Van Royen a été maintenu en état d'arrestation.

### *LETTRE DE BRUXELLES*

## LES MISSIONNAIRES ET LE CONGO

**La suprême ressource du pays. — L'œuvre civilisatrice des Missions. — Des « Etats Généraux » à Saint-Gabriel. — La charte catholique de la colonisation. L'autorité souveraine à l'Etat. — Contrôle des chefs nègres. — La civilisation à répandre. — La liberté de conscience**

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Bruxelles, 7 janvier 1924.

Le Congo est la suprême ressource de la Belgique, au point de vue moral et matériel. Au point de vue moral, la colonisation met en jeu les meilleures qualités naturelles de l'homme : clairvoyance, énergie, volonté, maîtrise de soi, générosité, abnégation, travail. Elle donne à la vie un but digne d'elle, l'éveil et l'extension de la civilisation et le recul de la sauvagerie. Au point de vue matériel, elle ouvre à une métropole appauvrie par la guerre une source inépuisable de richesses. Dans de telles conditions, l'on comprend que l'attention de l'élite du peuple belge soit de plus en plus tournée vers ces vastes et mystérieux continents que le génie de Léopold II donna à la Belgique, trop longtemps réfractaire à l'appel de son roi, et les meilleurs esprits recherchent et discutent avec une passion digne de l'œuvre les meilleurs moyens de mettre en valeur l'immense colonie.

Signalons aujourd'hui, un véritable manifeste émanant des missionnaires catholiques. Plus personne ne nie aujourd'hui la valeur et la puissance colonisatrices de ces derniers. Partout où ils passent et où ils s'installent, ce sont des centres de civilisation qui naissent et s'épanouissent. La passion anticléricale s'est, depuis longtemps, tue devant les résultats merveilleux de l'apostolat. Les missionnaires sont, au premier rang des civilisateurs. Leurs suggestions, leurs conseils, leurs directives, ne peuvent donc pas être négligés. Or, à Saint-Gabriel, en septembre et en octobre 1923 ont eu lieu des « Etats Généraux » pour dire, des missions catholiques congolaises. Y assistaient cinq vicaires apostoliques : Mgrs Roelens, Van Roeslé, Grison, De Clercq et De Boeck; six préfets apostoliques : Mgrs Carnoncklé, Cattewaert, De Vos, Heintz, Stappers, Lempereur. Ils étaient assistés des PP. Van Uytven, Brandsma, Kennings, Van Coppenolle, Wynaut et Van Wing, qui représentaient les principales congrégations établies au Congo.

De leurs délibérations, est sorti un document qui paraît destiné à devenir la charte catholique de la civilisation au Congo. Les missionnaires n'admettent pas la politique dite « *d'association et du respect de la coutume* ». Cette politique produira l'anarchie à bref délai, parce qu'elle livra l'autorité belge à une infinité de mœurs, la propagera d'une grossièreté et d'une immoralité qui sont le contraire de la civilisation. Au contraire, dit le manifeste de Saint-Gabriel (art. 6) : « Dans toutes les régions, l'Administration doit faire pénétrer l'idée que l'autorité souveraine réside dans l'Etat belge et jamais l'Administration ne peut, directement ou indirectement, créer dans l'esprit des noirs l'équivoque dangereuse, qu'ils sont soumis à une autorité intérieure, légitime, coutumière, opposée à une autorité extérieure, sans titre ni fondement autre que la force. »

Quant aux chefs nègres, « *ils ne peuvent devenir*, (art. 7), *des chefs de file dans l'œuvre de relèvement moral et économique des populations qu'ils commandent, que s'ils sont dûment et régulièrement contrôlés.* »

De ces principes fondamentaux, les missionnaires tirent une foule d'application pratiques pour l'abolition des coutumes nuisibles, la sauvegarde des bonnes, l'amélioration des milieux, la suppression de la polygamie, la vie morale des blancs.

Signalons enfin, les propositions capitales sur lesquelles les missionnaires basent leur action et auxquelles notre propre civilisation doit son épanouissement et sa splendeur :

« 1° Le but premier de la colonisation est et doit rester : de répandre la civilisation et par civilisation on entend avant tout le patrimoine moral que des siècles de civilisation chrétienne ont légué à l'Europe.

» 2° La liberté de conscience et de culte inscrite dans la Charte Coloniale, doit être positivement garantie à tous les indigènes de la Colonie, dans le sens de faculté de s'instruire dans la religion chrétienne et de pratiquer cette religion. Toute coutume qui tendrait à priver les indigènes de cette liberté doit être considérée comme contraire à l'ordre public et combattue par le gouvernement. » — S...

# DERNIÈRE HEURE

## LA DÉCRUE DE LA SEINE S'ACCENTUE

Paris, 7 janvier. — La décrue a commencé sur la Seine à Paris et a atteint ce matin 8 centimètres.

En 24 h. on a constaté les baisses suivantes: sur la Marne, 49 cm à Meaux et 32 cm, à Chalifert.

Sur la Haute-Seine, 14 cm à Bray. Sur la Seine, 26 cm à Montereau et 10 cm à Melun.

On peut prévoir d'ici mardi, que la baisse aura atteint 25 à 30 centimètres au pont d'Austerlitz et qu'elle s'accentuera les jours suivants.

### DANS LA RUHR

## Les OUVRIERS MÉTALLURGISTES contre la journée de dix heures

Dusseldorf, 7 janvier. — La lutte engagée entre ouvriers métallurgistes et patrons au sujet de l'augmentation de la journée de travail, continue dans la Ruhr.

A Dusseldorf, presque toutes les usines sont maintenant fermées; les industriels de la région font appel par la voie de la presse, à la raison des ouvriers. Ils font remarquer que les prix actuels de revient empêchent l'industrie allemande de reconquérir les débouchés perdus sur les marchés extérieurs et déclarent que seule une nécessité économique indiscutable les a décidés à rétablir la journée de dix heures. D'ailleurs, l'augmentation de la durée de la journée de travail a été décidée, disent-ils, au cours de négociations qui ont eu lieu les 13 et 14 décembre, à Berlin, entre représentants des patrons et des syndicats ouvriers. Les délégués des ouvriers ont signé cet accord qui est donc entièrement valable; par conséquent, les ouvriers qui n'acceptent pas de travailler dix heures, peuvent légalement être renvoyés sans préavis. Ils n'ont droit à aucun secours et les syndicalités ont reçu l'ordre de ne pas les inscrire sur les listes d'allocations aux chômeurs.

## La réponse belge au mémorandum allemand

Bruxelles, 7 janvier. — Selon les journaux, la réponse belge au mémorandum allemand est très conciliante dans la forme et adhère à certaines suggestions allemandes, notamment à celle qui a trait aux moyen de faciliter les relations entre l'Allemagne occupée et l'Allemagne non occupée.

## L'ODYSSÉE DU « DIXMUDE »

**Un récit de la découverte de la dépouille du commandant du Plessis**

Paris, 7 janvier. — Le capitaine de corvette Joubert, attaché naval à Rome, qui avait été chargé de se rendre à Sciacca pour reconnaître le corps du lieutenant de vaisseau du Plessis de Grenédan et de l'accompagner sur le territoire italien jusqu'à son embarquement pour la France, vient d'adresser au ministre de la Marine un long rapport sur sa mission.

Dans ce rapport il fait le récit de la découverte du cadavre qui lui a été ainsi racontée:

Les deux balancelles « San-Nicole » et San-Giovanni », qui, à cause du temps douteux, ramenaient leurs filets de draguage, le 23 décembre, à la fin de l'après-midi, trouvèrent à ceux-ci un poids inaccoutumé. Quelques instants après, les hommes y découvraient un cadavre plié dans la position assise, le visage était légèrement abîmé, un bras était cassé; le corps semblait avoir passé quatre ou cinq jours dans l'eau. Voyant qu'ils avaient affaire à un marin et par un esprit de solidarité maritime, les pêcheurs se cotisèrent. Chacune des barques présentes donna 10 francs pour faire un cercueil à l'inconnu. Les autorités de la ville, prévenues, arrivaient peu après avec le prêtre Areas. Celui-ci bénit le cadavre qui fut transporté à l'hôpital par les pompiers. D'après du portefeuille et des objets trouvés sur lui, on l'identifia, en toutes lettres, permirent d'identifier l'inconnu. Une partie des vêtements portaient en toutes lettres le nom de du Plessis de Grenédan.

**De nouveaux vestiges du dirigeable seraient retrouvés**

Rome, 7 janvier. — M. Lucio Giardina, surveillant du phare du Cap Scalambri (Syracuse), a écrit à la « Tribuna » une lettre dans laquelle il déclare avoir retrouvé sur la plage de Scalambri quelques restes du « Dixmude », qu'il tient à la disposition des autorités maritimes.

## LES CHAMBRES éliront aujourd'hui leur président et renouvelleront leur bureau

Paris, 7 janvier. — Les travaux parlementaires vont reprendre demain, second mardi de janvier, comme il est prévu dans la loi constitutionnelle.

A l'ordre du jour de cette première séance de la session ordinaire de 1924 qui s'ouvrira dans les deux assemblées, figurent simplement l'élection du président et le renouvellement du bureau.

## LES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES

Albi, 7 janvier. — La Fédération départementale du parti radical-socialiste réunie dimanche après-midi, sous la présidence de M. Andrieu, sénateur, s'est prononcée à l'unanimité pour le cartel des gauches et pour une égale répartition des candidatures radicales et socialistes.

## LA CONQUÊTE DE L'AIR

**Deux nouveaux records de l'aviateur américain Harris**

Paris, 7 janvier. — Le lieutenant aviateur américain Harris vient d'établir deux nouveaux records du monde d'aviation que la Fédération aéronautique internationale a homologués.

Le 27 octobre 1923, avec 2.000 kilos de charge, l'aviateur a atteint l'altitude de 2.040 mètres en 2 h. 14.46 (ou) ensuite, avec 2.000 kilos de charge, le même pilote est monté à 1.629 mètres également en 1 h. 19 de vol.

### *Dernières Nouvelles Régionales*

## Le sectionnement électoral dans le Pas-de-Calais

On sait que la question du sectionnement électoral concernant quelques départements (le Pas-de-Calais en particulier, qui n'a pas la représentation qu'il devrait avoir) renvoyée devant la Commission électorale, doit revenir incessamment devant la Chambre pour retourner ensuite devant le Sénat.

M. Basly, sénateur du Pas-de-Calais, vient d'adresser à M. Jeanneney, président de la Commission électorale du Sénat une lettre dans laquelle il lui expose la situation dans son département.

Le Pas-de-Calais était divisé en deux sections, la première comprenant les arrondissements de Boulogne, St-Omer et Montreuil; la seconde section comprenant les arrondissements d'Arras, de Saint-Pal et de Béthune. La population de l'arrondissement de Béthune est devenue très dense et a submergé celle des deux autres arrondissements. Il en est résulté que les mineurs ont huit députés tandis que les autres corporations n'en ont aucun depuis quatre ans. Les arrondissements d'Arras et de Saint-Pol qui sont républicains n'ont aucun député.

M. Basly demande qu'au lieu de deux sections, il en soit ordonné trois, Béthune en faisant une pour son seul arrondissement. Si le statu quo était maintenu, aucune liste républicaine ne se présenterait et les électeurs s'abstiendraient d'aller aux urnes.

FUNERAILLES. — Hier, ont eu lieu, à Valenciennes, au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de M. Conrad Malissart, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre de Léopold, vice-président du Conseil d'administration de la société anonyme Escaut et Meuse; président du Conseil d'administration de la société anonyme des Usines à tubes de la Meuse, et administrateur de plusieurs autres sociétés importantes, membre de la Chambre de commerce de Valenciennes.

RÉUNION DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD. — La Commission historique du Nord s'est réunie, lundi, à 16 h. 30, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. de Saint-Léger. Le président fait l'éloge du très regretté vice-président, M. Lucien Lemaire, récemment décédé. M. de Saint-Léger a lu ensuite l'arrêté préfectoral, nommant de nouveaux membres titulaires et correspondants.

Diverses communications sont ensuite faites par M. Emile Théodore, sur « les Etuves », à Lille, par MM. Sépulcre et Dubuisson.

En fin de séance, M. de Saint-Léger lit une lettre de démission de M. Gavelle, en tant que secrétaire; ce dernier est remplacé dans ses fonctions par M. Fernand Beaucamps.

UNE EPIDEMIE DE CROUP DANS LA REGION D'HAZEBROUCK. — Hazebrouck, 7 janvier. — Une épidémie de croup sévit à Caestre, où une fillette de trois ans et demi est décédée. Il y a trois autres cas.

A Merville, plusieurs cas sont également signalés. Des mesures sérieuses ont été prises.

LA FIEVRE APHTEUSE DANS LA SOMME. — Amiens, 7 janvier. — La fièvre aphteuse a gagné 11 nouvelles communes de l'arrondissement d'Abbeville, 15 de l'arrondissement d'Amiens, 4 de l'arrondissement de Doullens, 4 de l'arrondissement de Péronne, et une de l'arrondissement de Montdidier.

L'épidémie a disparu et les mesures sanitaires ont été levées dans 70 communes.

### *Dernières Nouvelles Sportives*

AÉROSTATION

LE DEUXIEME CONGRES DES SOCIETES AFFILIÉES A L'AERO-CLUB DE FRANCE. — Paris, 7 janvier. — Aujourd'hui, a eu lieu la première journée du second Congrès des sociétés affiliées à l'Aéro-Club de France. 110 délégués étaient présents, représentant 38 groupements.

Le Congrès a discuté les questions des